

N° 2024-052

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 23 septembre 2024	Date d'affichage	Séance du 30 septembre 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 20 28
--	------------------	--------------------------------	---

OBJET : Approbation du lauréat du jury de concours pour la conception réalisation dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 19h09, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde - DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
GORBENA Marcy - pouvoir à BAC Christine
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
MONNARD Alain - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre
HOCDE Stéphanie - pouvoir à BASELTO Emilie

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame LOPES Adélaïde en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

052-2024

Objet : Approbation du lauréat du jury de concours pour la conception réalisation dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique notamment son article L.2124-2 ;

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles R2171-15 à 22

Vu l'avis favorable de la Commission d'appels d'offres du 3 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Aménagement, Urbanisme et Développement durable, transport, travaux et développement Urbain du 19 septembre 2024,

Considérant que sur 14 candidatures reçues le jury on a été retenu 5.

Considérant qu'il convient d'émettre un avis favorable au versement de la prime dans son intégralité (160 000,00 € HT soit 192 000,00 € TTC) pour les cinq groupements, ces derniers ayant remis une offre finale complète ;

Considérant que les 5 équipes ont été classées par ordre du nombre de votes obtenu par le jury : A5A ARCHITECTES (mandataire conception), OBM CONSTRUCTION (mandataire réalisation), CET INGENIERIE, ETAMINE SA SCOP, GANTHA, PK INGENIERIE RESTAURATION et AMIANTE FRANCE DEPOLLUTION (cotraitants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuver le choix du jury à la suite des auditions.

Article 2 : Approuver le versement de la prime dans son intégralité (160 000,00 € HT soit 192 000,00 € TTC) pour les cinq groupements retenus.

Article 3 : Attribuer le marché sous cet ordre **A5A ARCHITECTES (mandataire conception), OBM CONSTRUCTION (mandataire réalisation), CET INGENIERIE, ETAMINE SA SCOP, GANTHA, PK INGENIERIE RESTAURATION et AMIANTE FRANCE DEPOLLUTION (cotraitants)**

VOTE

DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.



Pour extrait conforme,

La Verrière, le 30 septembre 2024

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240930-2024-052-DE
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024